



## COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS 25420

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 30 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le TRENTE JUILLET à 18h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yanick GENIN, Maire.

**Présents** : Mesdames, CHARRIER Béatrice, EGGENSPILLER Muriel et ROUX Katy, et Messieurs BONNOT Pierre-Marie, GANARD Michel, GENIN Yanick, LARRIERE Thierry, MITTON André, RENAUD Jean-Claude et VADAM Pascal.

**Absente excusée** : Madame ANDRIEUX Marie-Hélène

**Secrétaire** : Madame CHARRIER Béatrice

**1. APPROBATION PV** : Approbation du compte rendu de la réunion du 05 juin 2024 à l'unanimité

#### **2. Délibération 2024-021 : Vente parcelle B1298**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Christian JEHL a proposé à la commune de Dampierre sur le Doubs d'acquérir une partie de la propriété de la Commune cadastrée section B numéro 97, au droit de sa propriété cadastrée section B numéro 98, à l'effet de pouvoir avoir un accès rue de la Mairie.

Il existe à ce jour sur ladite parcelle B numéro 97 un bâtiment dénommé « maison des associations » affecté au service des associations de la commune, en conséquence, il convient de déterminer préalablement à une cession éventuelle, si la partie de terrain de Monsieur JEHL souhaite acquérir n'est plus à ce jour affectée à l'usage direct du public, ni affectée à un service public.

Considérant qu'en l'état des faits et des lieux, la partie de terrain cadastrée section B numéro 1298 d'une contenance de 76m<sup>2</sup> issue de la parcelle de plus grande importance cadastrée section B numéro 97 – conformément au document de modification du parcellaire cadastral établi par Monsieur Yannick DEVILLAIRS, géomètre-expert à Montbéliard, en date du 06 juin 2024 et dont copie est présentée au Conseil – n'est aujourd'hui plus affectée ni à l'usage direct du public ni à un quelconque service public.

Par suite, il convient de constater la désaffectation de ladite parcelle et prononcer son déclassement du domaine public communal et de se prononcer sur l'offre de Monsieur JEHL Christian.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section B numéro 1298 d'une contenance de 76m<sup>2</sup> issue de la parcelle de plus grande importance cadastrée section B numéro 97, conformément au document de modification parcellaire cadastral établi par Monsieur Yannick DEVILLAIRS, géomètre-expert à Montbéliard, en date du 06 juin 2024, et prononce son déclassement du domaine public communal, le surplus restant sur la propriété de la commune et dépendant de son domaine public communal.
- DÉCIDE de vendre la parcelle cadastrée section B numéro 1298 d'une contenance de 76m<sup>2</sup> dépendant ainsi du domaine privé de la commune à Monsieur Christian JEHL.
- FIXE la valeur de la parcelle à céder à 5€/m<sup>2</sup>, les frais relatifs à l'acte de vente et aux opérations foncières restant à la charge de Monsieur Christian JEHL.
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser cette opération et à signer tous les documents y afférents.
- DÉCIDE de réaliser cette cession par acte de vente en la forme administrative, tel que prévu à l'article L1.1311-13 du CGCT.

### **3. Système vidéosurveillance**

Monsieur BONNOT présente le projet d'installation de vidéosurveillance qui comporterait 5 caméras :

- 3 en liaison radio via le clocher de l'église(1 rue du Canal et 2 Grande rue).
- 2 en liaison 4G (rue de Prunevelle).

Le devis pour l'achat du matériel est de 25 769€ HT auquel il faut ajouter les frais de maintenance qui s'élèvent à 10% par an de la somme pendant 5ans soit une totalité de **38 653.50€**.

Le devis pour la location du matériel est de 664.84€ HT/mois pendant 5ans (60 mois) soit une totalité de **39 890.40€**.

Les caméras fonctionnent avec des batteries qu'il faut recharger entre 3 et 5 heures par nuit sur le réseau d'éclairage public, ce qui nous obligerait à laisser les lampadaires allumés toute la nuit.

La dernière tranche de remplacement des ampoules du réseau va être imminente. Le conseil décide de mettre des ampoules LED à abaissement pour cette tranche. Ces ampoules seront réglées en usine, et auront une puissance divisée par deux entre 23h et 5h.

Le conseil attend l'estimation du coût de l'énergie qu'engendre l'allumage des lampadaires entre 23h et 5h pour se prononcer sur l'installation des caméras.

### **4. Commissions et informations diverses**

- Feux tricolores : la réparation au niveau du bouton poussoir « appel piéton » est prévue pour le jeudi 1<sup>er</sup> août 2024.
- Fuite d'eau dans un appartement rue du lavoir : deux devis ont été réalisés, société Bourquard 3080€ et société Cube 13 430,92€ . La société Bourquard a refait la tuyauterie.
- Ligne blanche voirie au niveau de la sortie du magasin Carrefour : l'autorisation a été demandée au département pour mettre en place une ligne discontinue à la place de la ligne continue.
- Cimetière : un panneau d'affichage a été installé avec plan complet, une photo aérienne et la liste des concessions. Il y a 11 concessions à relever (en cours).
- Pont SNCF rue de la Libération : une demande a été faite à la SNCF pour débroussailler de chaque côté du pont afin de rendre une meilleure visibilité aux véhicules
- Courrier administré : nous avons réceptionné en mairie en lettre recommandée pour nous informer qu'un local attendant à la maison de Madame Chassery menacerait de s'effondrer. Un courrier en recommandé sera envoyé au propriétaire du local.

**Fin de séance à 19h25**